

Communiqué

200 micro-projets primés pour la 7^{ème} édition du Programme national d'appui aux Activités Génératrices de Revenus via le microcrédit pour un total de 2,7 Millions de Dirhams d'aides financières

Lancée en juillet 2021, la 7^{ème} édition du Programme national d'appui aux Activités Génératrices de Revenus via le microcrédit a connu la participation de 413 porteurs de micro-projets localisés dans les différentes régions du Royaume. Au terme de la première étape de sélection, 232 projets ont été jugés conformes aux critères d'éligibilité, et ont été soumis à l'évaluation finale.

L'évaluation des dossiers par le jury a ainsi permis la sélection finale de **200 micro-projets** (78 femmes et 122 hommes) répondant aux critères de sélection et au règlement de l'appel à projets arrêtés par le Comité de pilotage du Programme.

Au total, **2,7 Millions de Dirhams d'aides financières** ont été allouées à l'ensemble des porteurs de micro-projets sélectionnés.

Des trophées, des médailles et des certificats de mérite ont également été transmis aux responsables des AMC participantes à cette édition à savoir : Attadamoune, Al Amana, ARDI, Attawfiq, Arrawaj, et Inmaa.

Pour rappel, le Programme national d'appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGRs) via le Microcrédit a été initié en 2014 par la Fondation CDG en partenariat avec le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire, la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit et le Fonds Jaïda. Il a pour objectif de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale des jeunes par la promotion de l'auto-emploi, contribuant ainsi à leur insertion et autonomie économique. Cette initiative volontariste des partenaires permet l'identification et le soutien financier d'initiatives en matière d'AGRs portées par des micro-entrepreneurs, femmes et hommes, accompagnés par les Associations de Microcrédit (AMC), et dont la viabilité et la pertinence ont valu à ces projets un préfinancement de la part de ces dernières.

Chaque année, un appel à candidatures est ainsi lancé auprès des associations de microcrédit en vue d'identifier des projets en cours de création ou de création récente éligibles au Programme. L'Aide financière de la Fondation CDG qui leur est attribuée permet de financer une partie ou la totalité de l'apport personnel des bénéficiaires, et équivalent à 50 % du coût du projet à la limite du plafond du crédit attribué par les AMC.

Les lauréats bénéficient également d'une formation dispensée cette année à distance par le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire et les collaborateurs bénévoles du Groupe CDG, touchant différents modules : digitalisation, budgétisation, développement personnel, etc.